DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/03/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : FARRET Corinne à DENOUVION Victor.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-38 – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU LAC DE LABOU – DEMANDE DE SUBVENTION DETR OU DSIL POUR L'EXERCICE 2024

Madame Soufia FEZZANI, rapporteure, présente le projet d'agrandissement de l'école Maternelle du Lac de Labou pour l'année 2024.L'estimation financière est de 586 012.75€ HT. Le projet concerne l'agrandissement du réfectoire ainsi que l'ajout de deux salles de classes supplémentaires.
Afin d'aider la commune à financer ce projet, il est proposé de formuler une demande d'aide financière au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'exercice 2024.
La commune sollicite une aide financière de l'État au titre de la DETR et/ou DSIL à hauteur de 40.00% soit 234 405.10€.

Coût estimatif de l'opération
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Marché public de maitrise d'œuvre pour la construction de salles de classe sur le site de l'école maternelle du Lac de Labou - Avenant pour ajustement estimatif extension des deux classes et ajout de l'extension du refectoire	Mr AVELLANA Architecte DPLG Mr MAYNARD Architecte DPLG	32 262,75 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Études géotechnique de conception - Mission G2	GFC GEOTECHNIQUE	2 250,00 €		
	Sous-total MOE/Études	34 512,75 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Estimatif phase APD	Mr AVELLANA Architecte DPLG Mr MAYNARD Architecte DPLG	447 800,00 €		
Estimatif refectoire - options comprises	Mr AVELLANA Architecte DPLG Mr MAYNARD Architecte DPLG	103 700,00 €		
	Sous-total travaux ou acquisitions	551 500,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**586 012,75 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240312-DELIB202438-DE
Reçu le 15/03/2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL		sollicité	234 405,10 €	40,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		sollicité	234 405,10 €	40,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		468 810,20 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		117 202,55 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		117 202,55 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**586 012,75 €**	

L'estimation ne comprend pas le montant TTC (TVA 20% récupérés via FCTVA).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de construction d'agrandissement de l'École Maternelle du Lac de Labou.

APPROUVE le coût du projet et le financement envisagé.

SOLLICITE une aide financière au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'exercice 2024 à hauteur de 40.00% soit 234 405.10€.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18/03/2024

MAIRIE DE SAINT-JORY (Hte-Garonne)

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240312-DELIB202438-DE
Reçu le 15/03/2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE